

**Aménagements d'espaces verts urbains - Parc de la Maison de la Famille,
promenade Vauban, Bois du chemin du Cerisier et Jardins Familiaux
de Port Douvot - Affectation de subventions**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Divers projets d'aménagement d'espaces verts font l'objet d'une subvention du Conseil Général :

A/ Parc de la Maison de la Famille - notification du 22 avril 1994 - montant de la subvention : 384 954 F

B/ Aménagement de la Promenade Vauban à la Gare d'Eau - notification du 26 juillet 1993 - montant de la subvention : 128 162 F

C/ Aménagement du Bois du Chemin du Cerisier - notification du 2 octobre 1995 - montant de la subvention : 100 000 F.

D/ Création de jardins familiaux à Port Douvot - notification du 28 décembre 1995 - Montant de la subvention : 19 800 F.

Le Conseil Municipal est appelé :

1 - à autoriser M. le Maire à signer les pièces à venir permettant le lancement et le règlement de ces opérations ;

2 - à encaisser les subventions et à les réaffecter en dépenses comme suit :

A) Parc de la Maison de la Famille - montant de la subvention : 384 954 F

Recettes : 90.652.1323.96018.34000 - Dépenses : 90.652.2312.96018.34000

B) Aménagement de la Promenade Vauban à la Gare d'Eau - Montant de la subvention : 128 162 F

Recettes : 90.652.1323.96020.34000 - Dépenses : 90.652.2312.96020.34000

C) Aménagement du Bois du Chemin du Cerisier - Montant de la subvention : 100 000 F

Recettes : 90.652.1323.96016.34000 - Dépenses : 90.652.2312.96016.34000

D) Création de jardins familiaux à Port Douvot - Montant de la subvention : 19 800 F

Recettes : 90.652.1323.87024.34000 - Dépenses : 90.652.2312.87024.34000.

M. LE MAIRE : Ce sont des subventions que nous avons obtenues du Conseil Général que je me permets de remercier chaleureusement en souhaitant que d'autres du même style nous soient attribuées.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Visa préfectoral du 23 janvier 1996.